

**COMMUNIQUÉ No. 33 — 18 mars 2021  
INFORMATIONS**

**Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses**

Frères et sœurs, nous voici aux portes de la Semaine sainte et un vent de Résurrection souffle dans nos quartiers, nos familles et notre société avec l'annonce des jours meilleurs à venir. Voici quelques consignes, informations et suggestions pour les prochains jours et les célébrations pascales :

**1. Un maximum de 25 participants dans les lieux de culte en zone rouge à compter du 26 mars**

- A. L'évolution de la situation épidémiologique au Québec étant toujours favorable, de nouveaux assouplissements aux mesures en place seront possibles sous peu. Les lieux de culte en zone rouge pourront ainsi tenir des célébrations regroupant un maximum de 25 participants (tous âges confondus à l'exception des intervenants) à compter du 26 mars prochain.
- B. Il est toujours possible de faire entendre votre voix, et inviter vos paroissiens à faire de même, pour que la limite de participants à une célébration dans les lieux de culte soit augmentée en communiquant avec votre député : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>
- C. Rappelons que le port du masque d'intervention (**masque de procédure**) est désormais obligatoire et qu'une distance de deux mètres (au lieu d'un mètre cinquante) doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.  
Concernant les masques de procédure, on demande à chaque paroisse ou chapelle :
  - Dès que possible, de se procurer des masques adéquats et de prévoir une distribution aux fidèles. Une contribution aux coûts d'achat peut être suggérée aux participants.
  - Ne pas refuser une personne qui se présenterait sans masque de procédure, mais l'inviter à s'en procurer pour la prochaine fois.

**2. Vaccination**

Merci de faire connaître dans vos réseaux la déclaration de l'Archevêque de Montréal, Monseigneur Christian Lépine, en faveur de la vaccination: <http://bit.ly/DéclarationVaccins>

**3. Baptêmes, premiers pardons, premières communions, confirmations et mariages**

- A. Les célébrations d'initiation chrétienne peuvent désormais avoir lieu en respectant le nombre de 25 (excluant les intervenants et les bénévoles) à condition qu'aucun rassemblement ne se tienne avant ou après la célébration.
- B. En prévision d'une célébration de mariage dans les prochains mois, les demandes et réservations peuvent être accueillies avec prudence. Pour l'instant, il n'est toujours pas possible de célébrer des mariages en zone rouge. Veuillez cependant prendre note que plusieurs sessions de préparation au mariage ont toujours lieu en ligne. Pour déterminer où celles-ci sont offertes et pour plus d'information, vous pouvez consulter la brochure préparée par le Centre diocésain pour le mariage, la vie et la famille: <https://tinyurl.com/urcn4efb>

**4. Célébrations de la Semaine sainte 2021**

Compte tenu des normes sanitaires toujours en vigueur à cause de la pandémie COVID-19, voici quelques lignes directrices pour les célébrations de la Semaine Sainte 2021 :

**Les jeunes et la Semaine sainte :** Les JMJ Montréal ou les Journées Mondiales de la Jeunesse Diocésaines ont été pour beaucoup d'entre nous un événement annuel important. Depuis 2021, le pape François a transféré la célébration de la Journée Mondiale de la jeunesse du Dimanche des Rameaux à la Fête du Christ-Roi. Ainsi, les

JMJ Montréal auront lieu cette année en novembre 2021. Pour faciliter cette transition, le service diocésain Mission Jeunesse propose une activité autour du Dimanche des Rameaux pour aider les communautés à entrer dans la Semaine Sainte. Ainsi, une **mini-retraite virtuelle *Espérance Vivante*** est proposée **le samedi 27 mars, de 14 h 00 à 16 h 00**, aux ados (13-17 ans) et aux jeunes adultes (18-35 ans). Cette retraite encourage les jeunes à redécouvrir la Semaine Sainte et les incite à faire un pèlerinage spirituel avec le chemin de croix. Pour en savoir plus, cliquez ici :

- <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/missionjeunesse-mtl/2021/03/09/que-se-passe-t-il-avec-la-jmj-diocesaine>
- <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/missionjeunesse-mtl/notre-esperance-vivante/>

#### a) **Dimanche des Rameaux:**

- Là où c'est possible, la messe sera célébrée avec un maximum de 25 participants (excluant les intervenants et les bénévoles).
- La célébration liturgique doit se faire à l'intérieur de l'édifice sacré. On peut recourir à la **deuxième forme prévue par le Missel Romain** : à l'entrée de l'église (les participants restant à leur place) le prêtre débute par le récit évangélique et la bénédiction des rameaux.
- La bénédiction des rameaux se fait en début de célébration au fond de l'église ou dans le vestibule d'entrée. Il n'y aura pas de distribution ni de procession ; seuls le célébrant et les intervenants liturgiques monteront au sanctuaire avec des rameaux en mains.
- Les 25 participants pourront prendre un rameau béni en sortant de l'église.
- Pour toutes les autres personnes, prévoir des plages horaires pour venir chercher les rameaux. Il est possible d'envisager avec eux un moment de prière à l'église.

#### b) **Messe chismale :**

Notre archevêque présidera la célébration de la Messe chismale avec un nombre restreint de ministres ordonnés et fidèles laïques à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, **le mercredi 31 mars, à 18 h30** (veuillez noter le changement d'heure), diffusée en direct via la chaîne Youtube du diocèse : <https://bit.ly/Youtubediocese>

- L'Office du personnel pastoral convie les évêques, prêtres, diacres et épouses à un **apéro spécial virtuel, le mercredi 31 mars à 17 h**, à l'occasion duquel ils renouvelleront leurs promesses épiscopales, sacerdotales et diaconales. **Une inscription avant le 21 mars 2021** est requise. <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/support/fr/apero-de-la-fraternite-messe-chismale/>
- Pour ceux qui ne pourront pas se joindre à l'apéro virtuel, voici le texte du renouvellement des promesses.
- Il y aura consécration du saint-chrême et bénédiction des deux autres huiles saintes. La distribution de ces trois huiles pourra se faire à compter du lundi 5 avril sur rendez-vous auprès de l'équipe de la Cathédrale en présentant une autorisation dûment remplie. Les personnes concernées devront communiquer avec le réceptionniste de la cathédrale au 514-866-1661.

#### c) **Jeudi Saint :**

La messe en mémoire de la Cène du Seigneur, peut être célébrée dès 18 h 00, avec 25 participants, en omettant le lavement des pieds de même que la procession finale avec le Saint-Sacrement.

**d) Vendredi Saint :**

- **L'Office de la Passion peut avoir lieu** (25 participants au maximum, excluant les intervenants et les bénévoles). Seul le ministre qui préside pose le geste de la vénération de la Croix. Un chemin de croix peut éventuellement avoir lieu à l'intérieur de l'église en évitant que les fidèles se déplacent.
- **La marche du vendredi Saint est déconseillée.** Les équipes pastorales qui voudraient cependant tenir ce genre d'activité sont priées de contacter le poste de police de leur quartier et demander aux participants de porter le masque et de maintenir la distanciation de deux mètres.
- **La collecte pour la Terre Sainte** est reportée au dimanche 12 septembre 2021. Il est toutefois possible de contribuer dès maintenant par un don en ligne : <https://commissariat.ca/fr>. Merci de faire connaître ce moyen de répondre à l'appel annuel qui nous est lancé.
- **La traditionnelle Collecte de sang** du Vendredi saint se tiendra le 2 avril, entre 9 h 30 et 16 h, à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde située au 1110, rue Mansfield à Montréal. Les membres de l'équipe d'Héma-Québec et les organisateurs espèrent y accueillir 50 donateurs. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avant de se présenter à la collecte. Vous pouvez contacter le 1 800 343-7264 (SANG) ou écrire à [jedonne@hema-quebec.qc.ca](mailto:jedonne@hema-quebec.qc.ca)

**e) Samedi Saint:**

Il est possible de célébrer la vigile pascale à partir de 18 h, permettant ainsi aux fidèles de rejoindre leur domicile avant le début du couvre-feu (21 h 30). Pour les participants, donner priorité aux catéchumènes, nouveaux confirmés.

- Les catéchumènes adéquatement préparés et disposés, pourront recevoir les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie dans la sainte nuit de Pâques, conformément au Décret général du 15 février 2021 sur les facultés extraordinaires pour le baptême, la confirmation et la profession de foi des enfants et des adultes : <http://bit.ly/Décretconfirmations>
- En ce qui a trait à l'administration de l'onction avec l'huile des catéchumènes, elle pourra être administrée le samedi saint ou éventuellement célébrée au cours de la veillée pascale (RICA n. 200)

**f) Matin de Pâques :**

Les pasteurs et les responsables de chapelles sont invités à faire sonner les cloches de leur lieu de culte **à 12 h, pendant 5 minutes.**

Les célébrations du dimanche de Pâques peuvent se tenir avec 25 personnes en évitant le plus possible les déplacements dans l'assemblée (par exemple, aspersion pour bénir les fidèles).

**5. Annonces diverses**

**A. Microsite diocésain**

Nous sommes heureux d'annoncer le lancement d'un nouveau microsite auquel plusieurs Offices et services diocésains ont collaboré. Dès le 22 mars, le site présentera des ressources pour vivre ensemble la Semaine sainte et Pâques selon des groupes d'âge (Adultes, jeunes adultes, adolescents, familles et enfants) et quatre différentes "sections" (Regarder, prier, écouter et agir) pour un total de 12 à 20 ressources par groupe d'âge. Le lien vous sera envoyé sous peu. Dans cette attente restez à l'affût en

consultant la page : <https://diocesemontreal.org/fr/temps-careme>, laquelle à partir du 22 mars contiendra un bloc annonçant le microsite.

- B. La campagne Carême de partage** pour Développement et paix sur le thème Partageons l'amour culmine le 5e dimanche du Carême, soit le 21 mars, avec une collecte qu'on ne prévoit pas reporter. Cette année, le matériel de campagne est disponible en ligne et peut facilement être relayé sur internet ou imprimé : <https://www.devp.org/fr/campaign/sharelove>. On peut aussi se référer à la lettre de Mgr Lépine, parue le Mercredi des cendres : <https://www.diocesemontreal.org/fr/actualites/nouvelles/careme-partage-2021-message-larcheveque>
- C. Agir pour contrer la crise climatique, une question de justice sociale!**  
L'Église marque, en cette année *Laudato Si*, un appui aux appels à l'action pour contrer la crise climatique. Ce 19 mars, des actions ont lieu partout au Québec : <https://www.facebook.com/events/1016665202191484>, et ailleurs dans le monde en lien avec le mouvement *Fridays for future*, porté par la jeunesse. Pour plus d'information ou pour voir concrètement ce qui peut être fait dans votre quartier, svp contactez l'Office de la pastorale sociale : [sociale@diocesemontreal.org](mailto:sociale@diocesemontreal.org)
- D.** En terminant, je remercie vivement Madame Annie Bréchet, ma collaboratrice, qui a été la cheville ouvrière de tous les communiqués qui vous ont été envoyés de ma part depuis un an déjà. Annie doit nous quitter très bientôt pour accomplir un service important au sein du Mouvement auquel elle appartient. Nous lui souhaitons un fructueux ministère et l'assurons de notre prière fraternelle.

Bonne montée vers Pâques !

En Jésus Sauveur et Ressuscité,



+ Alain Faubert, VG  
Évêque auxiliaire à Montréal